



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SADERTECH V8

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ADHÉSIFS

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
420 rue d'Estienne d'Orves  
92700 Colombes  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112  
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande  
EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique   | % massique      | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE)   | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  | Limite de concentration spécifique (LCS)   | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|--|-----------------|-------------------------------|-----------------------------|--|--|-----------|------------------------|-------|
| 2,2-Iminodiéthanol<br>111-42-2   | 0.1 - <0.3      | 01-2119488930<br>-28-XXXX     | 203-868-0<br>(603-071-00-1) | Acute Tox. 4 (H302)<br>Skin Irrit. 2 (H315)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>STOT RE 2 (H373)<br>Repr. 2 (H361fd)<br>Aquatic Chronic 3 (H412)   | -  | -         | -                      | -     |
| Silice cristalline<br>14808-60-7   | 0.1 - <0.3      | [5]                           | 238-878-4                   | [B]  | -  | -         | -                      | -     |
| Benzène,<br>1,1-oxybis-, dérivés<br>tétrapropylène,<br>sulfonés, sels de<br>sodium<br>119345-04-9                          | 0.1 - <0.3      | Aucune donnée<br>disponible   | 601-601-6                   | Eye Dam. 1 (H318)<br>Repr. 2 (H361fd)<br>Aquatic Chronic 2 (H411)  | -  | -         | -                      | -     |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]<br>2634-33-5   | 0.01 <<br>0.036 | 01-2120761540<br>-60-XXXX     | 220-120-9<br>(613-088-00-6) | Acute Tox. 4 (H302)<br>Acute Tox. 2 (H330)<br>Skin Irrit. 2 (H315)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Skin Sens. 1A (H317)<br>Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410)                                    | Skin Sens. 1A ::<br>C>=0.036%  | 1         | 1                      | -     |
| mélange de<br>5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et<br>2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)<br>[C(M)IT/MIT]<br>55965-84-9 | <0.0015         | Aucune donnée<br>disponible   | 611-341-5                   | Acute Tox. 3 (H301)<br>Acute Tox. 2 (H310)<br>Acute Tox. 2 (H330)<br>Skin Corr. 1C (H314)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Skin Sens. 1A (H317)<br>Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410)<br>(EUH071) | Eye Dam. 1 ::<br>C>=0.6%<br>Eye Irrit. 2 ::<br>0.06%<=C<0.6%<br>Skin Corr. 1C ::<br>C>=0.6%<br>Skin Irrit. 2 ::<br>0.06%<=C<0.6%<br>Skin Sens. 1A ::<br>C>=0.0015% | 100       | 100                    | B     |

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe V de REACH

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail  
Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique  | CE n° (numéro d'index UE)   | Numéro CAS  | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---|-----------------------------|-------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| 2,2-Iminodiéthanol  | 203-868-0<br>(603-071-00-1) | 111-42-2    | 1600                      | -                           | -   | -  | -                                       |
| Silice cristalline  | 238-878-4                   | 14808-60-7  | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |
| Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de sodium                              | 601-601-6                   | 119345-04-9 | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]   | 220-120-9<br>(613-088-00-6) | 2634-33-5   | 450                       | -                           | =0.21 mg/L (ATE dust/mist)                                  | 0.21+  | 0.21+                                   |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | 611-341-5                   | 55965-84-9  | 66                        | 141                         | 0.17  | -  | -                                       |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Ce produit contient du latex de caoutchouc naturel. Des études montrent que le latex de caoutchouc naturel peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

Ces réactions allergiques peuvent être immédiates pour les individus fortement sensibilisés. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Ingestion** Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C. Ne pas congeler.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)  
ADHÉSIFS.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

| Nom chimique                     | Union européenne           | France  |
|----------------------------------|----------------------------|---|
| Carbonate de calcium<br>471-34-1 | -                          | VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup>   |
| 2,2-Iminodiéthanol<br>111-42-2   | -                          | VLEP 8h: 3 ppm<br>VLEP 8h: 15 mg/m <sup>3</sup>   |
| Silice cristalline<br>14808-60-7 | TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> | VLEP 8h: 0.1 mg/m <sup>3</sup><br>Carcinogen categories 1A, 1B, 2 (activities involving exposure to respirable crystalline silica dust from industrial processes) |

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

##### Silice cristalline (14808-60-7)

##### Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de sodium (119345-04-9)

| Type   | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Inhalation        | 4.4 mg/m <sup>3</sup>          |                     |
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Cutané(e)         | 1.2 mg/kg                      |                     |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

| <b>Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)</b>               |                   |                                |                     |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type   | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Inhalation        | 6.81 mg/m <sup>3</sup>         |                     |
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Cutané(e)         | 0.966 mg/kg pc/jour            |                     |

| <b>Dose dérivée sans effet (DNEL)</b>   |                   |                                |                     |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| <b>Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de sodium (119345-04-9)</b> |                   |                                |                     |
| Type  | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé                            | Inhalation        | 1.1 mg/m <sup>3</sup>          |                     |
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé                            | Cutané(e)         | 0.6 mg/kg                      |                     |
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé                            | Oral(e)           | 0.6 mg/kg                      |                     |

| <b>Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)</b>                 |                   |                                |                     |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type   | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Inhalation        | 1.2 mg/m <sup>3</sup>          |                     |
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Cutané(e)         | 0.345 mg/kg pc/jour            |                     |

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| <b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>   |  |
|---|--|
| <b>Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de sodium (119345-04-9)</b> |  |
| Compartiment environnemental  | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce   | 0.031 mg/l                                 |
| Eau de mer  | 0.003 mg/l                                 |
| Usine de traitement des eaux usées  | 1 mg/l                                     |
| Sédiments d'eau douce   | 3.24 mg/kg                                 |
| Sédiments marins  | 0.324 mg/kg                                |
| Terrestre   | 0.63 mg/kg                                 |

| <b>Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)</b> |  |
|--|--|
| Compartiment environnemental                     | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce  | 4.03 µg/l                                  |
| Eau de mer                                       | 0.403 µg/l                                 |
| Usine de traitement des eaux usées               | 1.03 mg/l                                  |
| Sédiments d'eau douce                            | 49.9 µg/l                                  |
| Sédiments marins                                 | 4.99 µg/l                                  |
| Terrestre  | 3 mg/kg de masse sèche                     |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

## Équipement de protection individuelle

|  |   |
|--|---|
| <b>Protection des yeux/du visage</b>     | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le contact avec les yeux.  |
| <b>Protection des mains</b>              | Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur des gants > 0.4 mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374  |
| <b>Protection de la peau et du corps</b> | Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ce produit contient du latex de caoutchouc naturel. Des études montrent que le latex de caoutchouc naturel peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Ces réactions allergiques peuvent être immédiates pour les individus fortement sensibilisés. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.                                 |
| <b>Protection respiratoire</b>           | Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté. Ce produit contient du latex de caoutchouc naturel. Des études montrent que le latex de caoutchouc naturel peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Ces réactions allergiques peuvent être immédiates pour les individus fortement sensibilisés. Les personnes sensibles doivent être prudents lors de l'utilisation de ce produit et peuvent s'équiper d'une protection respiratoire supplémentaire. |

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                      |                                |
|----------------------|--------------------------------|
| <b>État physique</b> | Liquide                        |
| <b>Aspect</b>        | Crème                          |
| <b>Couleur</b>       | Crème                          |
| <b>Odeur</b>         | Aucune information disponible. |

| <u>Propriété</u>   | <u>Valeurs</u>                | <u>Remarques • Méthode</u>  |
|--|-------------------------------|-----------------------------|
| <b>Point de fusion / point de congélation</b>                | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b> | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Inflammabilité</b>  | Aucune donnée disponible      |                             |
| <b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>                   |                               | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> | Aucune donnée disponible      |                             |
| <b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> | Aucune donnée disponible      |                             |
| <b>Point d'éclair</b>  | > 100 °C                      |                             |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                     | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Température de décomposition</b>                          |                               | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>pH</b>  | 8.1 - 8.8                     |                             |
| <b>pH (en solution aqueuse)</b>                              | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Viscosité cinématique</b>                                 | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Viscosité dynamique</b>                                   | 32000 - 42000 mPa s           | Spindle A6 @ 20 rpm @ 23 °C |
| <b>Hydrosolubilité</b>                                       | Miscible à l'eau.             |                             |
| <b>Solubilité(s)</b>   | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Coefficient de partage</b>                                | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Pression de vapeur</b>                                    | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Densité relative</b>                                      | Aucune donnée disponible      |                             |
| <b>Masse volumique apparente</b>                             | Aucune donnée disponible      |                             |
| <b>Densité</b>   | 1.24 - 1.34 g/cm <sup>3</sup> |                             |
| <b>Densité de vapeur</b>                                     | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)           |
| <b>Caractéristiques des particules</b>                       |                               |                             |
| <b>Granulométrie</b>   | Aucune information disponible |                             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

**Distribution granulométrique** Aucune information disponible

## **9.2. Autres informations**

**Teneur en matière sèche (%)** 75.25

**Teneur en COV** Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Ne pas congeler.

### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **Informations sur le produit**

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact avec la peau** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

## Toxicité aiguë

### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg  
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg  
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm  
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) >5 mg/l  
ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

### Informations sur les composants

| Nom chimique   | DL50 par voie orale                    | DL50, voie cutanée                      | CL50 par inhalation        |
|--|--|---|----------------------------|
| 2,2-Iminodiéthanol   | LD50 = 1600 mg/kg (Rattus)<br>OECD 401 | = 8380 mg/kg (Oryctolagus<br>cuniculus) | > 3.35 mg/L ( Rattus ) 4 h |
| Silice cristalline   | >2000 mg/kg (Rattus)                   | -                                       | -                          |
| Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés<br>tétrapropylène, sulfonés, sels<br>de sodium                                     | > 2000 mg/kg ( Rat )                   | > 2000 mg/kg ( Rabbit )                 | -                          |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]  | =450 mg/kg (ATE)                       | LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)              | -                          |
| mélange de<br>5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-<br>3-one et<br>2-méthyl-2H-isothiazol-3-one<br>(3:1) [C(M)IT/MIT] | 66 mg/kg ( Rat )                       | LD50 = 8141 mg/kg (Rat)<br>OECD 402     | = 0.33 mg/L (Rat) 4h       |

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

| Nom chimique  | Algues/végétaux aquatiques  | Poisson  | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés                                       | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|---|--|------------------------------------|---|-----------|------------------------|
| 2,2-Iminodiéthanol<br>111-42-2  | EC50 (72) >= 2.7 - 19 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)        | LC50 (96h) = 460 mg/l (Oncorhynchus mykiss)                  | -                                  | EC50 48 h = 30.1 mg/L (Daphnia magna)           |           |                        |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]<br>2634-33-5  | EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209)                       | LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006 | -                                  | EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202   | 1         | 1                      |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]<br>55965-84-9 | EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) | EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)      | -                                  | EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202) | 100       | 100                    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

| Silice cristalline (14808-60-7)<br>mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9) |                    |                |                                    |
|---|--------------------|----------------|------------------------------------|
| Méthode   | Durée d'exposition | Valeur         | Résultats                          |
| OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)   | 28 jours           | biodégradation | N'est pas facilement biodégradable |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

## Bioaccumulation

### Informations sur les composants

| Nom chimique  | Coefficient de partage |
|---|------------------------|
| 2,2-Iminodiéthanol  | -2.46                  |
| Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de sodium                              | -2.68                  |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]   | 0.7                    |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | 0.7                    |

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

| Nom chimique  | Évaluation PBT et vPvB          |
|---|---------------------------------|
| 2,2-Iminodiéthanol  | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de sodium                              | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]   | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | La substance n'est pas PBT/vPvB |

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Remarque :** Protéger contre le gel.

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le** non réglementé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

## transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

## IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

## 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

## Transport aérien

### (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

## Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

## Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
non applicable

**Polluants organiques persistants**  
non applicable

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**  
non applicable

## Réglementations nationales

**Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

| Nom chimique                               | Numéro RG, France |
|--|-------------------|
| 2,2-Iminodiéthanol<br>111-42-2             | RG 49, RG 49bis   |
| Silice cristalline<br>14808-60-7           | RG 25             |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]<br>2634-33-5 | RG 65             |

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets  
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IATA: Association internationale du transport aérien  
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|         |  |      |  |
|---------|--|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps)            | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW     | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW  | Valeur limite biologique                 |
| Plafond | Valeur limite maximale                     | Sk*  | Désignation « Peau »                     |

| Méthode de classification                                 | Méthode utilisée  |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone   | Méthode de calcul |

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADERTECH V8  
Remplace la date 27-févr.-2023

Date de révision 23-oct.-2024  
Numéro de révision 5

---

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires  
**Date de révision** 23-oct.-2024  
**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 2 3 8 11 12  
**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible  
**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**